

DEVENIR INGENIEUR OU VETERINAIRE AVEC UN BTS/BTSA/BTSM, C'EST POSSIBLE !

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Je suis en cours d'obtention ou titulaire d'un BTS, BTSA ou BTSM¹ :

- je peux intégrer une classe préparatoire ATS Bio pour me présenter à la voie C des concours communs d'accès aux écoles nationales agronomiques (C-BIO) ou vétérinaires (C-ENV), session 2024 ;
- ou je peux directement me présenter à la voie apprentissage du concours commun d'accès aux écoles nationales agronomiques, session 2023 ;
- je peux aussi poursuivre mes études en licence professionnelle et me présenter à la voie apprentissage du concours commun d'accès aux écoles nationales agronomiques (ou à la voie licence du concours commun d'accès aux écoles nationales agronomiques et vétérinaires), session 2024.

¹ Liste des diplômes de BTS/BTSA/BTSM requis pour l'accès aux écoles d'ingénieurs ou vétérinaires par la voie C du concours et par la voie de l'apprentissage

Diplômes relevant du ministère chargé de l'agriculture : Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), toutes options.

Diplômes relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur : Brevet de technicien supérieur (BTS), obtenus dans les spécialités suivantes :

Bioanalyses contrôles ; Biotechnologies ; Conception et réalisation de systèmes automatiques ; Contrôle industriel et régulation automatique ;

Diététique ; Maintenance des systèmes option A : systèmes de production ; Métiers de l'eau ; Métiers de la chimie ; Métiers des services à

l'environnement ; Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries ; Système numérique option A : informatique et réseaux ; Techniques et services en matériels agricoles ; Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire ; Analyses de biologie médicale.

Diplôme de technicien supérieur de la mer délivré par l'Institut national des techniques de la mer du Centre national des arts et métiers

Diplôme relevant du ministère chargé de l'écologie : Brevet de technicien supérieur maritime (BTSM), spécialité Pêche et gestion de l'environnement marin.

	Voie C-BIO	Voie C-ENV	Voie apprentissage
	Après avis favorable de la commission nationale d'admission en classe ATS Bio, j'intègre une classe préparatoire ATS Bio pour 1 an en 2023-2024, avec d'autres étudiants issus de BTS/A, DUT ou BUT. A l'issue de cette classe, je candidate à la voie C du concours commun d'entrée en école nationale agronomique ou vétérinaire (session 2024).		Directement à l'issue de mon BTS, BTSA ou BTSM (ou après une poursuite d'études en licence professionnelle)
Phase d'admissibilité	Epreuves écrites : Mathématiques Physique Chimie Biologie Expression française		Sélection sur dossier Anglais Epreuve écrite d'analyse et de synthèse de documents techniques et scientifiques
Phase d'admission	Epreuves orales : Entretien avec le jury : présenter son projet professionnel, sa motivation et discuter sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'alimentation, et au secteur agronomique ou au secteur vétérinaire selon le concours présenté (BIO ou ENV). TP Biologie Anglais		Entretien avec le jury : présenter son projet professionnel, sa motivation et discuter sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'alimentation, et au secteur agronomique.
	Entrée en école nationale agronomique ou vétérinaire sous statut étudiant		Entrée en école nationale agronomique sous statut apprenti
Nombre de places donné à titre indicatif	78 places pour les écoles nationales vétérinaires 100aine de places pour les écoles nationales agronomiques		280 places en écoles nationales agronomiques

A PARTIR DE L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Je suis en cours d'obtention ou titulaire d'un BTS, BTSA ou BTSM, je peux alors :

- me présenter à la voie BTSA-BTS des concours communs d'accès aux écoles nationales agronomiques ou vétérinaires (voie créée à partir de la session 2024) ;
- ou me présenter à la voie apprentissage du concours commun d'accès aux écoles nationales agronomiques ;
- ou poursuivre mes études en licence professionnelle avant de me présenter à la voie apprentissage du concours commun d'accès aux écoles nationales agronomiques (ou à la voie licence du concours commun d'accès aux écoles nationales agronomiques et vétérinaires).

Dès la session 2024, une voie d'accès aux écoles nationales agronomiques et vétérinaires sera réservée aux titulaires d'un BTS, BTSA ou BTSM : « voie BTSA-BTS » du concours agro-veto. Sont concernés toutes les spécialités de BTSA (sauf Technico-Commercial et Développement et Animation des territoires Ruraux), BTSM et une liste de BTS (avec biologie et/ou chimie).

Les candidats à la voie BTSA-BTS peuvent :

- se présenter au cours de leur 2^e année de BTS/A/M et l'année suivant l'obtention de ce diplôme ;
- se présenter simultanément au concours agro et au concours véto ;
- se présenter simultanément à la voie BTSA-BTS et à la voie apprentissage du concours agro ;
- intégrer une école nationale agronomique sous statut apprenti après la voie BTSA-BTS.

	Voie BTSA-BTS / BIO	Voie BTSA-BTS / ENV	Voie apprentissage
	Directement à l'issue de mon BTS, BTSA ou BTSM		Directement à l'issue de mon BTS, BTSA ou BTSM (ou après une poursuite d'études en licence professionnelle)
Phase d'admissibilité	Sélection sur dossier Epreuve écrite d'analyse et de synthèse de documents techniques et scientifiques		Anglais
Phase d'admission	Mini entretiens multiples pour apprécier et valoriser diverses aptitudes (parcours, aptitudes développées en projets et stages, motivations, projets personnel et professionnel, discuter sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'alimentation et au secteur agronomique ou vétérinaire ...).		Je choisis 3 écoles pour passer l'entretien avec le jury des écoles que je cible : présenter son projet professionnel, sa motivation et discuter sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'alimentation, et au secteur agronomique.
	1 an de classe agro-véto post-BTSA-BTS en lycée² : - en section vétérinaire pour les lauréats du concours « véto » ; - en section ingénieur pour les lauréats du concours « agro ». Enseignements en classe agro-véto : sciences (biologie-écologie, mathématiques-informatique, physique-chimie),		Entrée en école nationale agronomique sous statut apprenti.

² 12 lycées proposent une classe agro-véto post BTSA-BTS : LEGTA La Paraclat (Amiens, 80), LEGTA de Blanquefort (Bordeaux, 33), LEGTA Lycée Le Valentin (Bourg-les-Valence, 26), LEGTA Ozenne (Castanet-Tolosan, 31), LEGTA Granvelle (Dannemarie sur Crête, 25), Lycée Galilée (Gennevilliers, 92), LEGTA Théodore Monod (Le Rheu, 35), LEGTA Louis Pasteur (Lempdes, 63), LEGTA Frédéric Bazille (Montpellier, 34), LEGTA La Roque (Onet-le Château, 12), Lycée P-G de Gennes (Paris, 75), LEGTA Olivier de Serres (Quetigny, 21).

	anglais, lettres-philosophie. Les enseignements privilégient des pédagogies actives, un accompagnement du travail personnel, la conduite de projet à travers des enseignements interdisciplinaires sur la médiation scientifique et sur la conduite d'une recherche scientifique.	
	Entrée en école nationale agronomique ou vétérinaire (en fonction du concours réussi en amont). Une place en école est assurée aux lauréats, sous réserve de validation des 60 crédits ECTS de l'année de classe agro-véto post-BTSA-BTS (contrôle continu et 2 sessions d'épreuves communes aux 12 classes).	
Nombre de places donné à titre indicatif	50aine de places pour les ENV 100aine de place pour les écoles d'ingénieurs	Autour de 250 places

Renseignements : concours-agro-veto.net et sur le site des écoles.

Les écoles nationales d'agronomie pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement : AgroParisTech, Bordeaux Sciences Agro, École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES), École nationale supérieure en agronomie et industries alimentaires de Nancy (ENSAIA), École nationale supérieure agronomique de Toulouse (ENSAT), Institut Agro (Institut Agro Dijon, Institut Agro Montpellier, Institut Agro Rennes-Angers), Oniris (école d'ingénieurs agroalimentaires à Nantes), VetAgro Sup (école d'ingénieurs agronomes de Clermont-Ferrand).

Elles forment des ingénieurs en agronomie, en agroalimentaire, en foresterie, en construction bois, en environnement, en paysage, mais aussi en génie de l'eau, amenés à répondre aux problèmes de nature scientifique, sociale et économique posés par les technologies du vivant, telles que la génétique, la nutrition, l'alimentation, la microbiologie, l'hydrologie, la gestion financière, l'aménagement...

Les écoles nationales vétérinaires : École nationale vétérinaire d'Alfort, École nationale vétérinaire de Lyon (VetAgro Sup), École nationale vétérinaire de Nantes (Oniris), École nationale vétérinaire de Toulouse.

Elles forment des vétérinaires soignant les animaux d'élevage, de compagnie, de sport... Ils exercent également leur métier dans la recherche, les entreprises agroalimentaires, pharmaceutiques ou dans des services publics. Acteurs incontournables de la santé publique et de la sécurité sanitaire des aliments, les vétérinaires sont à l'interface des santés animale, humaine et environnementale. Ils participent notamment aux programmes de gestion des espèces et des populations animales urbaines ou rurales, de préservation de la santé publique et de développement durable, dans le cadre d'une approche « *One Health* » (une seule santé).